

Délibération CA 2019 / 02 / 05 – 1

Point 1 de l'Ordre du Jour :

INFORMATIONS du PRÉSIDENT : FRAIS d'INSCRIPTION des ÉTUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES

Après avoir reçu la délégation des étudiants et des personnels réunis pour protester contre la mesure gouvernementale annoncée sur les frais d'inscription des étudiants extracommunautaires, et après débat, le Président soumet au vote des Administrateurs le texte suivant :

« En cohérence avec la charte de ses valeurs (universalité, solidarité, responsabilité), l'université de Lorraine, par la voix de son conseil d'administration, demande le retrait de la mesure consistant à la mise en place de droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires ».

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le texte susmentionné.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	23
Représentés	2
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 6 février 2019

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• Transmis au Recteur Chancelier le **8 FÉV. 2019**

Délibération CA 2019/02/05 – 2

Point 3 de l'Ordre du Jour :

AUTOÉVALUATION à MI-PARCOURS du LABEL EUROPÉEN « HUMAN RESOURCES STRATEGY FOR RESEARCHERS (HRS4R) »

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 1

L'Université de Lorraine obtient le bénéfice du label « HRS4R » au début de l'année 2017. Le label HRS4R est, pour l'Établissement, une ambition de qualité, de visibilité et d'attractivité à l'international, et il l'engage dans une démarche qualité centrée sur le chercheur, avec comme principaux objectifs :

- la mobilité,
- l'ouverture sur le marché du travail par une insertion professionnelle facilitée des docteurs,
- un environnement de travail propice à la conduite des activités de recherche, dans le respect des principes d'équité, de parité femme/homme, d'égalité, d'éthique et d'intégrité scientifique.

Deux ans après l'obtention du label, l'Établissement est tenu de produire l'autoévaluation qu'il fait de la mise en œuvre de sa stratégie de Ressources Humaines.

Sur cette stratégie, le **plan d'actions** constitue l'élément central du processus de la labellisation et de l'autoévaluation. Son avancement est formalisé dans le rapport en annexe.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'autoévaluation à mi-parcours du label européen « *Human Resources Strategy for Researchers (HRS4R)* ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	22
Représentés	2
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 6 février 2019



Le Président

Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **8 FEV. 2019**

Délibération CA 2019 / 02 / 05 – 3

Point 5 de l'Ordre du Jour :

PARTICIPATION de L'UNIVERSITÉ de LORRAINE au GROUPE d'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) ARTEM NANCY*Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 2 à 2.1

Annexe 2 : Convention GIP ARTEM Nancy**Annexe 2.1** : Budget prévisionnel GIP Artem 2019-2021

Le Groupement d'Intérêt Public, objet du vote, prévoit une répartition des voix en assemblée générale (organe délibérant du GIP) qui assure une majorité de voix aux membres fondateurs : Université de Lorraine-Mines Nancy / ENSAD Nancy / ICN Business School – soit douze (12) voix.

Neuf (9) voix sont attribuées aux partenaires territoriaux, lesquels ont la qualité de membres associés (région Grand Est, Métropole du Grand Nancy, association Artem entreprises).

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration autorisent la participation de l'Université de Lorraine au GIP ARTEM Nancy en tant que membre fondateur.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
<i>Présents</i>	22
<i>Représentés</i>	2
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	14
Nombre de voix CONTRE	6
Nombre d'ABSTENTIONS	4

Fait le 6 février 2019



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le – 8 FEV. 2019**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **5 FÉVRIER 2019**

Délibération CA 2019 / 02 / 05 – 4

Point 6 de l'Ordre du Jour :

RESTRUCTURATION du SECTEUR de FORMATION des SCIENCES EXPÉRIMENTALES et FORMELLES à METZ

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 3

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la modification de la feuille de route adoptée le 6 novembre dernier (allongement du calendrier et ajustement de la méthode) dans le cadre de la restructuration du secteur de formation des Sciences Expérimentales et Formelles Metz.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	22
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	10
Nombre de voix CONTRE	2
Nombre d'ABSTENTIONS	13

Fait le 6 février 2019



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **– 8 FEV. 2019**

Délibérations CA 2019 / 02 / 05 – 5 à 5.1

Point 7 de l'Ordre du Jour :

SCHÉMA DIRECTEUR de la MISSION HANDICAP :*Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 4 à 4.1

a) bilan 2018**Délibération CA 2019 / 02 / 05 - 5****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le bilan 2018 du Schéma Directeur pluriannuel en matière de politique du Handicap.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	19
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 6 février 2019

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• Transmis au Recteur Chancelier le **- 8 FEV. 2019**

b) perspectives 2019

Délibération CA 2019 / 02 / 05 - 5.1**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les perspectives 2019 du Schéma Directeur pluriannuel en matière de politique du Handicap.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
<i>Présents</i>	19
<i>Représentés</i>	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 6 février 2019

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le - 8 FEV. 2019

Délibération CA 2019 / 02 / 05 – 6

Point 8 de l'Ordre du Jour :

ÉVOLUTION des CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ au FONDS de SOLIDARITE des INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE) pour L'ANNÉE 2019

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 5

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'évolution des critères d'éligibilité au Fonds de Solidarité des Initiatives Étudiantes (FSDIE) pour l'année 2019.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	20
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 6 février 2019

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• Transmis au Recteur Chancelier le **8 FEV. 2019**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **5 FÉVRIER 2019**

Délibération CA 2019 / 02 / 05 – 7

Point 9 de l'Ordre du Jour :

AFFECTATION de la CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE et de CAMPUS (CVEC)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 6

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'affectation de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
<i>Présents</i>	20
<i>Représentés</i>	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 6 février 2019



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le – 8 FEV. 2019